

Compte-rendu de la session d'automne 2008 de la Section 17 (3-5 novembre 2008)

1) Approbation du procès-verbal de la session de printemps 2008

Ce procès-verbal n'étant pas disponible, ce point de l'ordre du jour n'a pas pu être traité.

2) Interaction avec la direction de l'INSU et du département délégué "Planète et Univers"

J-M. Hameury, Directeur Scientifique Adjoint chargé du secteur Astronomie et Astrophysique tant à l'INSU qu'au département délégué "Planète et Univers", est venu en début de session exposer la stratégie du département et de l'INSU, ainsi que présenter les récentes évolutions du CNRS.

La situation en termes de postes de chercheurs pour 2009 resterait proche de celle des années précédentes, avec cependant un nombre plus élevé de postes attendus en DR mais plus faible en CR. Le nombre de postes au niveau DR par section est approximativement proportionnel au nombre de personnels promouvables. La CID47 ayant disparu, il y aura en 2009 un poste en Section 17 fléché vers un laboratoire de l'IN2P3, et vice-versa en Section 03 un poste fléché vers les laboratoires INSU sur la thématique Astroparticules.

Une nouveauté des concours 2009 concerne les chaires d'excellence mises en place dans le cadre contexte de la nouvelle loi LRU, qui consistent au recrutement de candidats Maître de Conférence, dotés d'une délégation CNRS pour 5 ans renouvelables. Pour ce faire, les décrets régissant les Maîtres de Conférences et les délégations CNRS sont en cours de modification. La section n'aura pas à juger directement de ces chaires d'excellence, des jurys seront constitués pour chaque poste selon les règles de la loi LRU. Des membres de la section figureront dans ces commissions qui comprendront, conformément à la loi LRU, au moins une moitié de membres extérieurs à l'université où le recrutement est réalisé.

La campagne ITA sera très mauvaise, avec une division attendue par deux du nombre de postes disponibles pour les NOEMI. Les BAP sont également séparées en deux catégories, les BAP A à D, considérées comme directement liées à la recherche, et les BAP E à H, supposées « transversales » et « mutualisables », avec des taux de renouvellement différents par catégorie. La Section s'inquiète de la classification et de la situation des BAP E à H, qui incluent en particulier les métiers d'informaticiens et documentalistes, essentiels au fonctionnement de nos laboratoires.

La réforme du CNRS inclut la mise en place d'Instituts dans toutes les disciplines. L'INSU ne serait pas touché dans ses contours thématiques actuels. Les instituts ont une fonction d'agence de moyens (personnels et crédits), interne (chaque Institut peut affecter des moyens à un autre Institut du CNRS) et externe. La section s'émue de s'entendre confirmer que les UMR en mandat de gestion unique gérées par les universités sont considérées comme externes dans ce contexte. Le CNRS affirme que la désassociation des UMR n'est pas (plus) à l'ordre du jour. Le CNRS suit de près les problèmes de mandat de gestion unique. En astronomie le nombre total de

personnels CNRS / personnels MEN est proche de 1/1, ce qui plaide pour une gestion paritaire de la recherche dans notre domaine.

Le soutien de base pourrait encore diminuer cette année. Le CNRS remarque que de nombreux laboratoires ne dépensent que très tardivement leurs subventions d'état (soutien de base, programmes, une partie des opérations).

La loi LRU place les universités au centre du dispositif de recherche, les organismes doivent s'adapter à cette nouvelle donne. Dans ce cadre, l'INSU réaffirme que les OSUs sont l'élément essentiel de sa politique. Presque tous les astronomes sont d'ores et déjà dans des OSUs, mais ceci n'est pas le cas dans d'autres disciplines. Des OSUs sont par exemple en cours de constitution à Nantes ou à Montpellier. Les OSUs existants pourront être amenés à être regroupés pour arriver à une seule structure au niveau régional, en particulier à la faveur des regroupement d'universités (exemple : lors du regroupement des universités marseillaises, les OSU LAM et OSU Océanographie sont amenées à être regroupés). L'INSU note cependant que chaque université, chaque région a sa propre histoire, et qu'un modèle unique ne saurait être appliqué partout, l'élément local jouant un rôle déterminant pour la structure. Pour ce qui concerne les UMR, dans la mesure du possible, la recommandation est qu'il n'y ait qu'un seul laboratoire par discipline, quand la taille le permet. Les sites concernés par une fusion sont actuellement Toulouse (CESR, LAT et DTP) et Grenoble (LAOG et LPG).

La section s'étonne de ne pas être directement sollicitée pour participer à la réflexion sur la fusion des structures. La structuration de la discipline fait partie de ses prérogatives et elle a d'ailleurs activement accompagné les opérations de restructuration par le passé. La section demande donc de pouvoir nommer 1 chercheur et 1 ITA pour suivre chacun de ces dossiers. Jean-Marie Hameury accepte cette proposition.

La section tient également à s'assurer que les personnels concernés sont bien associés à la réflexion sur la restructuration. J.-M. Hameury indique que des AG ont été ou vont être organisées, et que c'est aux laboratoires de monter les projets de fusion. M. Armengaud suit les projets de restructuration pour le compte de l'INSU sur les aspects ITA.

La Section demande des informations sur les opérations de restructuration. Un certain nombre d'entre elles ont été citées :

- Création d'un « grand OSU » multidisciplinaire à Marseille (R. Malina remplace J.-P. Sivan, démissionnaire, et est nommé administrateur provisoire de l'OSU OAMP)
- A Strasbourg, il est suggéré d'étudier la fusion de l'Observatoire astronomique et de l'EOST (Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre)
- Entrée des sciences de la planète dans l'OCA (Laboratoire Géosciences Azur), qui s'est accompagnée d'une restructuration des UMR
- A Besançon, une grosse UMR multidisciplinaire a été créée, l'UTINAM. L'OSU recouvre une partie de cette UMR, et l'élargissement à l'environnement est envisagé.
- Création d'un « OSU Centre » à Orléans, la Station de Nançay restant rattachée à l'Observatoire de Paris
- Création du LATMOS, qui va s'installer à Guyancourt, par fusion du SA et d'une partie du CETP, l'autre partie de celui-ci rejoignant le LPT, laboratoire de physique des plasmas rattaché au département STII
- Création de trois OSU à l'IPSL, chacun conventionné à une université (Versailles Saint-

Quentin, Paris 6 et Paris Est).

3) Prospective

En présence de J.-M. Hameury (DSA INSU) et M. Giard (président de la CSAA), une première discussion a été menée sur le prochain exercice de prospective en astronomie, prévu pour 2009.

La dernière prospective pour l'astronomie française remonte à 2003 (La Colle sur Loup), avec une révision à mi-parcours en 2006, et le CNRS/INSU désire qu'un nouvel exercice soit mené. Il devra se placer dans le contexte de la prospective européenne (ASTRONET : A science vision for European Astronomy, et Infrastructure Roadmap), et identifier les forces, les faiblesses et les priorités de la communauté française dans ce contexte, ainsi qu'évaluer les moyens nécessaires au niveau national.

Les grands projets identifiés par ASTRONET qui concernent la France sont l'ELT (qui nécessite une augmentation de 15-25% de la contribution de la France à l'ESO), et SKA, les projets moyens sont EST, CTA et KM3Net. Parmi les petits projets figure l'étude d'un spectrographe multi-objets grand champ. La mise en place de la Roadmap d'ASTRONET nécessite de se pencher sur l'harmonisation de l'instrumentation sur les télescopes de la classe 2-4m européens: un groupe de travail incluant OPTICON a été mis en place sur la question. Egalement identifiés dans la prospective européenne, l'Observatoire Virtuel et la puissance de calcul, avec le souhait de créer un Institut de calcul. L'astrophysique de laboratoire est également identifiée comme une priorité, ainsi que la diffusion des connaissances.

La prospective du CNES ayant lieu avant celle du CNRS/INSU, les deux exercices ne seront pas conjoints, mais les conclusions de la prospective CNES devront être pris en compte. Plusieurs membres de la section participent à des groupes de travail impliqués dans la Prospective CNES, mais la section désire pouvoir nommer l'un de ses membres qui serait invité au CERES. F. Genova contactera F. Casoli sur ce point (*note : à la suite de cette intervention, G. Lagache a été invitée à participer au CERES*). Il est à noter que la prospective CNES se place elle aussi dans le contexte européen, celui de la prospective ESA « Cosmic Vision ».

La section note par ailleurs que les moyens accordés par l'ANR échappent totalement à la prospective.

Martin Giard expose ensuite la structure adoptée pour cet exercice de prospective, qui consultera une large communauté (CSAA, Section 17, Programmes Nationaux, Actions Spécifiques, etc) tout au long de l'année 2009 pour se conclure par un colloque à l'automne 2009. Les groupes de travail mis en place sont les suivants (constitution des groupes en courant novembre 2008) :

- Etat et évolution des thématiques / place de la France (F. Genova)
- Evolution des moyens existants (TBL, OHP, RTN, Themis, CFHT, VLT(I), IRAM, ...) (L. Vigroux)
- Nouveaux moyens à 5-10 ans (instruments ELT, LSST, prep SKA, EST, espace ...) (M. Giard)

- R&D et les moyens du futur (dont Antarctique, extension PdB, interférométrie optique) (J.L. Beuzit)
- Services d'Observations : Evaluation-Evolutions (N. Aghanim)
- Astrophysique de laboratoire (Ch. Joblin)
- Calcul, logiciel, archivage, OV (E. Audit)
- Prospective Spatiale : synergies / comparaison sol-espace (G. Lagache)
- Europe (D. Mourard)
- Interdisciplinarités (M. Gerin)
- Paysage national, organisation : reconfiguration université/CNRS, LRU, ANR, Programmes Nationaux, etc... (P. Drossart)
- Personnels, Métiers (J.G. Cuby, participation JP Michel, C. Guillaume)
- Enseignement (D. Rouan)
- Valorisation (P. Kern)

Des réunions du comité de pilotage auront lieu tous les mois, une réunion CSAA à mi-parcours sera organisée en avril 2009, tandis que la Section 17 y consacra une partie de sa session de printemps. En septembre 2009 une réunion commune CSAA/Section 17 préparera le colloque de prospective.

La section 17 propose le découpage thématique suivant pour l'analyse de conjoncture (état et évolution des thématiques), suivant les mots clés de la section :

1. Astrophysique de l'Univers primordial, origine et évolution des galaxies et des grandes structures de l'univers
2. Astrophysique des hautes énergies, astroparticules, objets compacts, ondes gravitationnelles
3. Physique et chimie des milieux interstellaire et circumstellaires
4. Origine, structure et évolution des étoiles (et des systèmes planétaires)
5. Physique du soleil et de l'héliosphère, relations soleil-terre
6. Planétologie : origine, dynamique et évolution du système solaire, de ses objets et de leurs enveloppes, exoplanètes, exobiologie.
7. Processus physiques en astrophysique
8. Systèmes de référence spatio-temporels
9. Recherche en instrumentation pour les grands observatoires au sol et dans l'espace

Des thèmes importants devront être pris en charge par plusieurs groupes, l'un des groupes ayant la responsabilité de faire la synthèse. C'est le cas en particulier des exoplanètes. Après discussion, il est décidé de confier la synthèse sur ce point au groupe de travail chargé de la planétologie.

4) Cas particuliers concernant les unités

Nomination de directeurs et de directeurs adjoints :

La section émet un avis favorable à la nomination au poste de directeur d'unité de :

- Yves Langevin pour l'Institut d'Astrophysique Spatiale (UMR8617)
- Claude Zeppen pour l'UMS de l'Observatoire de Paris (UMS2201)
- Hervé Wozniak pour l'Observatoire de Strasbourg (UMR7550)

La section regrette les délais extrêmement courts, et l'absence de documents dans e-evaluation concernant la direction de l'UMR7550.

La section n'a pas pu émettre d'avis sur le changement de direction de l'IPSL (UMR8539), en l'absence de dossier.

La section signale que, faute de temps, elle n'a pas pu entendre les Directeurs pressentis, et qu'elle essaiera de le faire au moment du renouvellement des UMR.

La section émet un avis favorable à la nomination au poste de directeur adjoint de :

- Eric Emsellem pour le CRAL (UMR5574)
- Laurent Pagani pour le LERMA (UMR8112)
- Alexandre Faure pour le LAOG (UMR5571)

La section émet de plus un avis favorable au changement de nom de l'UMR 6115, de « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement » (LPCE) en « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » (LPCEE) pour une meilleure lisibilité des activités spatiales du laboratoire.

Représentants et suppléants de la section aux comités d'évaluation de l'AERES (vague D) :

Laboratoire	Représentant(e)	Suppléant(e)
IAS	J.-G. Cuby	V. Hill
IMCCE	O. Bienaymé	O. Mousis
GEPI	D. Mourard	O. Bienaymé
LERMA	Th. Forveille	F. Genova
LESIA	F. Genova	F. Motte
LUTH	J.-L. Attéia	T. Böhm
USN	J. Braine	J.-G. Cuby
SYRTE	P. Louarn	G. Dubus

Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'Observatoire Astronomique de Strasbourg

M. Gerin est désignée comme représentante de la section 17 au Conseil d'Administration de l'Observatoire de Strasbourg.

5) Propositions de médailles de bronze et d'argent

La section propose d'attribuer la médaille de bronze du CNRS à François Bouchy pour ses travaux sur les planètes extrasolaires, la physique stellaire et sa contribution à l'instrumentation pour les mesures de précision en vitesse radiale.

Yannick Mellier est proposé pour la médaille d'argent au CNRS pour l'ensemble de ses travaux sur les lentilles gravitationnelles, le cisaillement cosmique et sa contribution majeure dans les

grands relevés.

6) Promotions

Les critères pour l'évaluation des chercheurs figurent dans l'Annexe 2.

Promotion CR2 - CR1 (a priori autant de possibilités que de promouvables) :

La section 17 a émis un avis favorable pour la promotion au grade de CR1 de M. Allen, Y. Clenet, F. Motte, G. Hebrard, T. Regimbau et F. Selsis.

Promotions dans le corps des Directeurs de Recherche :

Il y avait 33 candidats pour une promotion au grade de DR1, 11 candidats pour une promotion au grade de DRCE1 et 2 candidats pour une promotion au grade de DRCE2. La section 17 a proposé la liste de candidats suivants à la direction du CNRS pour les changements de grades correspondants:

DR2 - DR1 (le nombre de possibilités n'est pas connu à ce jour) :

C. Catala
N. Cornilleau
L. Le Sergeant d'Hendecourt
R. Lallement
D. Kunth

DR1-DRCE1 (une possibilité maximum) :

F. Mignard

DRCE1-DRCE2 (une possibilité maximum) :

A. Vidal-Madjar

7) Carrière des chercheurs

Confirmation d'affectation, titularisation

La section a confirmé toutes les affectations de l'ensemble des lauréats du concours CR 2008, et formule pour chacun d'entre eux une proposition de directeur de recherche (tuteur) :

N. André (UMR 5187): C. Jacquy
E. Buchlin (UMR 8617): J.-C. Vial
M. Delbo (UMR 6202): F. Mignard
L. Dessart (UMR 6110): A. Mazure
F. Galliano (UMR 7159) : S. Madden
F. Hersant (UMR 5804) : J.-M. Huré
S. Lacour (UMR 8109) : G. Perrin
M. Wiedner (UMR 8112) : L. Pagani

Après consultation des lauréats et des directeurs de laboratoires concernés, les affectations de l'ensemble des lauréats des concours DR2 ont été confirmées.

F. Allard : UMR5574

A. Banday : UMR 5187

A. Coustenis : UMR 8109

R. Ibata : UMR 7550

T. Le Bertre: UMR 8112

M. Lemoine : UMR 7095

J. Liliensten : UMR 5109

T. Roudier : UMR 5572

La section a émis un avis favorable à la titularisation des chargés de recherche en fin de stage (P. S. Corasaniti, Y. Alibert, R. Gavazzi, P. Lesaffre, B. Lavraud, S. Maret, F. Martins, E. Nezri, F. Rincon), ainsi qu'aux reconstitutions de carrières présentées à la section (P.S. Corasaniti, F. Galliano, R. Gavazzi, F. Martins, G. Tobie). Elle demande cependant une prise en compte renforcée de la carrière (doctorat et post-doc respectivement) pour P.S. Corasaniti et F. Galliano.

Demandes particulières

La section a émis un avis favorable à la demande de mise à disposition qui lui était présentée, et a confirmé que les activités du chercheur demandant un changement de section ne relève plus de la section 17.

Evaluations

Dix-neuf rapports d'activité de chercheurs non disponibles au printemps (ayant donc entraîné un avis différé de la section au printemps) ont pu être évalués. Huit chercheurs n'avaient toujours pas remis de rapport d'activité lors de la session d'automne ; ils ont été ou seront contactés et rappelés à l'ordre. Cette situation qui constitue un non-respect des obligations statutaires déclenche par principe au moins un avis réservé. La section 17 a cependant réclamé au Secrétariat Général du Comité National (N. Le Gall) la ré-ouverture du dépôt électronique de dossiers (rapports d'évaluation) exceptionnellement pour ces personnels pour un nouvel examen à la session de printemps. Elle rappelle que cela doit rester une exception et qu'en l'absence de rapport d'évaluation pour la prochaine session de printemps, la section sera dans l'obligation d'émettre un avis réservé ou d'alerte sur ces personnels.

Eméritats

Les critères pour l'attribution des éméritats, en plus de la reconnaissance d'une carrière exceptionnelle (jugée en particulier sur l'activité des 3 dernières années), accordaient une grande importance au projet de recherche du candidat pour les 5 ans de l'éméritat sollicité, à l'aspect structurant pour le laboratoire et pour les jeunes chercheurs dans l'environnement du candidat, ainsi qu'à ses responsabilités internationales. La section a examiné dans cette optique les demandes (5 nouvelles demandes, 3 renouvellements, 1 second renouvellement).

8) Ecoles thématique

Douze écoles thématiques étaient soumises à avis de la section. Elles ont été classées comme suit par la section :

Avis très favorable :

Simulations numériques en physique stellaire : théorie, méthode numérique et applications

Ecole de mécanique céleste – La dynamique des systèmes gravitationnels : défis et perspective.

Ecole de Porquerolles: le monde des galaxies, histoire de l'Univers

Outils de l'astrophysique: coopération professionnels/amateurs

Ecole internationale de simulation des plasmas spatiaux

Chronologies de la formation du système solaire IV

Avancées en physique des Astroparticules

Avis favorable :

Sursaut Gamma en astrophysique des hautes énergies (Moriond)

Perspective des métiers pour les sciences de l'Univers (Ecole de Goutelas)

Marées en Astronomie et Astrophysique

Section non concernée :

Ecole d'été de physique des particules (Ecole de Gif)

Du détecteur à la mesure

9) Concours 2009

Les dates des concours 2009 sont approuvées : les auditions des candidats CR et DR2 auront lieu du 23 au 27 mars 2009, et le jury d'admissibilité du 30 mars au 2 avril. La section 17 confirme que les candidats DR2 seront auditionnés. Elle se réserve le droit de consulter des experts pour éclairer l'examen des dossiers des candidats aux concours.

Après itérations, les critères pour les concours et promotions sont approuvés et donnés en Annexe.

Les mots clé de la section sont également actualisés et donnés en Annexe.

Annexe 1

Section 17 – Mots-clé

- Cosmologie, Univers primordial, origine et évolution des grandes structures de l'Univers et des galaxies
- Astrophysique des hautes énergies, objets compacts, astroparticules, ondes gravitationnelles.
- Physique et chimie des milieux interstellaires et circumstellaires
- Origine, structure et évolution des étoiles et des systèmes planétaires, exoplanètes
- Physique du soleil et de l'héliosphère, relations Soleil-Terre
- Origine, évolution du système solaire, structure et dynamique de ses objets et de leurs enveloppes
- Processus physiques en astrophysique
- Systèmes de référence spatio-temporels
- Instrumentation pour les grands observatoires au sol et dans l'espace

Annexe 2

Section 17 – Critères pour l'évaluation des chercheurs

Les critères généraux pour l'évaluation d'un chercheur sont la qualité de ses travaux scientifiques, caractérisés par des publications ou des réalisations, l'intérêt et la pertinence de son projet de recherche, ses capacités à la fois à mener un travail autonome et à travailler en équipe, à communiquer ses résultats et à transmettre son savoir, et son impact et sa prise de responsabilités collectives. Ces derniers critères prennent évidemment de plus en plus de poids au fil de la carrière.

Plus spécifiquement, les critères suivants sont considérés:

- * Qualité des travaux scientifiques (expérimentation, instrumentation, observations, traitement et bases de données, interprétation, simulations, théorie)
- * Intérêt (qualité, originalité) et pertinence du projet scientifique dans l'environnement local, national et international
- * Reconnaissance internationale
- * Responsabilités dans la discipline (direction d'équipe ou de laboratoire, rôle dans les programmes nationaux et internationaux, les grands équipements, expertises, participation à des comités, etc.)
- * Encadrement de jeunes chercheurs
- * Mobilité thématique, géographique, pluridisciplinarité
- * Participation à la formation et à l'enseignement
- * Transferts technologiques, relations industrielles et valorisation
- * Participation à la diffusion de la culture scientifique et technique

Les critères retenus pour le recrutement des CR2 sont :

- Qualité des travaux scientifiques
- Intérêt et pertinence du projet de recherche
- Insertion du projet de recherche dans une équipe d'accueil
- Capacité d'autonomie
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à communiquer
- Mobilité

Pour le recrutement CR1 :

- Qualité des travaux scientifiques
- Intérêt et pertinence du projet de recherche
- Potentiel d'initiative et d'animation dans le contexte d'une équipe scientifique, qui comprend :
 - capacité d'autonomie
 - capacité à travailler en équipe
 - encadrement
- Capacité à communiquer
- Mobilité géographique et thématique

Les critères de recrutement des directeurs de recherche de 2^{ème} classe sont l'ensemble des critères d'évaluation. Lors de l'examen des dossiers de promotions DR2-DR1, puis DR1-DRCE, un poids de plus en plus important sera attribué aux critères concernant la reconnaissance internationale et les responsabilités dans la discipline.